



#SMARIEMER

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

La Marinade virtuelle 2020

Chaque participant de la Marinade virtuelle 2020 s'engage à :

- Choisir des sites de faible affluence, éviter ceux qui sont sur-fréquentés. Ne pas hésiter à en changer si le site choisi ne permet pas de respecter la distanciation minimum entre les pratiquants
- Ne pas se rendre sur le parcours le 14 août 2020
- Limiter les rassemblements à 10 personnes maximum et éviter les regroupements
- Adapter ses horaires afin de limiter les interactions entre pratiquants
- Respecter les gestes barrières (distanciation sociale)
- Respecter les arrêtés municipaux correspondant à son lieu d'habitation. Ne pas utiliser des zones qui seraient fermées au public
- Respecter le code de la route
- Etre en forme physique et avoir l'habitude de la difficulté du challenge sur lequel il s'inscrit. Attention aux alertes météo (canicule)
- Se protéger de la chaleur (casquette, eau)
- Emprunter des itinéraires adaptés à son niveau
- Prévenir un proche de l'itinéraire et de la durée de sa sortie
- Ne laisser aucun déchet sur le site choisi
- Avoir lu et accepté le contenu de cette chartre et du règlement avant de valider son inscription



#SMARIEMER

RÈGLEMENT

La Marinade virtuelle 2020

Objectif de la manifestation : continuer à aider les associations et assurer la continuité de l'événement

- La Marinade virtuelle aura lieu du 4 au 14 août 2020, les coureurs auront 10 jours pour réaliser leur course, sur la plage horaire qui leur conviendra le mieux
- Aucune distance n'est imposé, le but étant de faire le maximum de kilomètres possible pour soutenir les associations. Jusqu'où irons nous ?
- Le montant de l'inscription est de 2 € (bénéfices entièrement reversés aux associations)
- Il ne sera pas établi de classement
- Tous les engagés doivent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident. Ce n'est pas une compétition, vous participez à cette opération sous votre entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. En souscrivant à l'opération vous déclarez être informé de ce point et vous acceptez de participer sous votre entière responsabilité.
- Les organisateurs de l'événement virtuel sont déchargés de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération "La Marinade virtuelle".
- Annulation : En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'opération sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation de préjudice
- Pour valider sa participation, chaque participant doit :
 - S'inscrire via courselamarinade.com
 - Courir la distance de son choix
 - Se prendre en photo avec son dossard, la partager sur Facebook avec le hashtag #Irunlamarinade, et renseigner sa distance parcourue afin de l'ajouter au compteur
- Un tirage au sort sera effectué parmi les participants. 10 dossards dont 3 personnalisés sont à gagner pour l'édition 2021